La Roche-sur-Yon

ÉTÉ 2019

SPORT. VACANCES

Le plein d'activités pour les 7-14 ans !

La session d'été de Sport vacances, pour laquelle votre enfant est inscrit, débutera le lundi 8 juillet 2019. Vous trouverez dans ce document les informations pratiques.

MODE D'EMPLOI

Comment va se dérouler l'après-midi ?

- Accueil des enfants à 13 h 45
- Première partie des activités de 14 h à 15 h 45
- Pause goûter de 15 h 45 à 16 h 10
- Deuxième partie des activités de 16 h 10 à 17 h 40
- Départ des enfants à 17 h 45.

Transport

- Vous déposez votre enfant directement sur le site des Terres-Noires. Rendez-vous à 13 h 45 sur place, salle Philibert-Pelé (derrière la salle de tennis), puis à 17 h 45 pour le retour.
- Votre enfant est inscrit pour le trajet en bus.

Deux arrêts possibles :

Nouveau lieu

- rue de Verdun (parking derrière le Cyel) : départ entre 13 h 15 et 13 h 30, retour entre 17 h 50 et 18 h (retard possible en fonction du trafic) ;
- arrêt de car au stade Jules-Ladoumègue, boulevard Jean-Yole : départ à 13 h 15, retour à 17 h 50.

Tenue vestimentaire

- Chaussures et vêtements de sport
- Protections contre le soleil (casquette, lunettes, crème solaire)
- Pour certaines activités, des équipements spécifiques vous seront demandés :
  - équitation, BMX > pantalon
  - voile > chaussures et vêtements pour aller dans l'eau (pas de claquettes), serviette de bain et vêtements de rechange

➔ Vous serez préalablement informés par les animateurs.

Pause goûter

- Vous devez fournir à votre enfant une boisson et un goûter.

Carte Sport vacances

- Elle permet le suivi et l'accès de votre enfant aux activités.
  Elle devra être présentée aux encadrants à la montée dans le bus et avant chaque activité.
  Elle lui sera distribuée le premier jour.

Qui contacter en cas de besoin ?

- Éducateur sportif coordinateur du dispositif : 06 19 02 39 69
- Éducateur sportif coordinateur des transports : 06 19 02 39 70
- Direction des Sports : 02 51 47 49 17 ou sportvacances@larochesuryon.fr

Conception - Impression - Photos : Ville de La Roche-sur-Yon - Avril 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique